



**COMPILATION DU SONDAGE À L'INTENTION
DU PERSONNEL ENSEIGNANT
AYANT REÇU LA FORMATION DE MAÎTRE-ASSOCIÉ**

SECTEURS	NOMBRE DE RÉPONDANTS	QUESTION 1		QUESTION 2								
		Oui libération	Non	Rémunération			Matériel			Journée de libération		
				1	2	3	1	2	3	1	2	3
PRÉSCOLAIRE	18	10	8	5	4	7	6	7	4	7	5	5
PRIMAIRE	80	65	14	32	25	19	23	18	35	25	32	22
SECONDAIRE	46	34	12	28	15	1	1	4	35	15	22	5
SPÉCIALISTES	9	5	4	5	2	2	2	3	4	2	4	3
TOTAL	153	114	38	70	46	29	32	32	78	49	63	35
Total %	54%	75%	25%	48%	32%	20%	22,5 %	22,5 %	55%	33%	43%	24 %

Constats :

- 153 répondants sur 281 envois = 54 % participation.
- 39 écoles sur 44= 89 % des écoles.
- Aucune réponse des écoles L'Eau-Vive, Jean XXIII, Sainte-Anne, Cité écologique et N-D-du-Perpétuel Secours.
- Fort taux de participation.
- Les réponses proviennent des enseignantes et des enseignants de la majorité des écoles de la C.S.B.F.
- 3 personnes sur quatre aimeraient voir apparaître l'option de la compensation en libération.
- 1 personne sur 3 (33 %) choisirait cette option si elle était possible.
- 3 personnes sur 4 (76 %) choisirait cette option en 1^{er} ou 2^e choix.

QUESTION 3 : MATÉRIEL

Secteurs	Avez-vous déjà demandé la compensation en matériel?		Si oui, vous a-t-on déjà refusé l'achat de matériel?		Si vous avez changé d'école, le budget a-t-il suivi?		
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	N/A
Précolaire	11	7	0	11	2	0	9
Primaire	45	33	1(portable)	44	5	2	38
Secondaire	10	36	1	9	2	1	7
Spécialistes	6	3	0	6	0	0	6
Total	72 (48 %)	79 (52 %)	2 (3 %)	70 (97 %)	9 (13 %)	3 (4 %)	60 (83 %)

Autres problématiques :

Précolaire : Le matériel n'a pas suivi lorsque j'ai changé d'école.

Primaire : Obligation de tout dépenser le budget (2), obligation de s'assurer que le budget suit d'une année à l'autre, obligation de demander et d'insister pour avoir le reste du budget de l'année dernière, obligation d'argumenter pour acheter un appareil photo numérique.

Secondaire: Difficulté à savoir où va l'argent, d'avoir un compte rendu, une fois l'argent est disparu dans le budget école.

Constats :

- La moitié des répondants ont déjà demandé la compensation en matériel.
- La majorité d'entre eux n'ont jamais rencontré de difficultés en rapport avec cette compensation. (Choix de matériel, suivi du budget).
- Peu d'enseignantes et d'enseignants ont eu à changer d'école, alors que leur budget n'était pas dépensé.
- Les nouvelles problématiques semblent plutôt avoir rapport avec la poursuite du budget d'une année à l'autre et à l'obligation de tout dépenser.
- Au secondaire, il semble plus difficile d'avoir un compte rendu.

QUESTION 4 : MOMENT DE LA FORMATION VS NOMBRE DE STAGIAIRES REÇUS

Secteurs	Moment de formation	Nombre de stagiaires reçus depuis la formation				
		aucune	1	2	3-4	Plus de 4
Précolaire	0 à 5 ans	3	1		2	2
	Entre 5 et 10 ans	1		1	2	3
	Plus de 10 ans				1	2
Primaire	0 à 5 ans	4	14	4	3	5
	Entre 5 et 10 ans	1	7	5	16	13
	Plus de 10 ans		1	1	2	3
Secondaire	0 à 5 ans	4	6	8	7	4
	Entre 5 et 10 ans		3	5	2	6
	Plus de 10 ans					1
Spécialistes	0 à 5 ans	1	3			1
	Entre 5 et 10 ans			2		1
	Plus de 10 ans	1				

Constat: Malgré leur formation, 15 enseignantes et enseignants n'ont jamais reçu de stagiaires.

QUESTION 5 : JUMELAGE DES STAGIAIRES

- La ou le stagiaire fait des démarches personnelles auprès de l'enseignante ou de l'enseignant : 27 (19 %).
- La direction choisit parmi les intéressés : 45 (31 %).
- Un mélange des 2 premières options : 24 (17 %).
- Basé sur les besoins de la ou du stagiaire : 14 (10 %).
- La direction choisit seule : 3 (2 %).
- Un tirage parmi les intéressés : 6 (4 %).
- Aucune idée : 13 (9 %).
- Ne répond pas : 7 (5 %).
- Réponse sans lien avec la question : 3 (2 %).
- Ne s'applique pas : 2 (1 %).

Constats :

- À la C.S.B.F., les stagiaires font beaucoup de démarches personnelles auprès des futurs maîtres-associés.
- Les stages sont d'abord déterminés par les besoins des stagiaires (champs, cycle, degré).
- Lorsque les directions font les jumelages, ils font la plupart du temps un appel à tous selon les besoins des stagiaires. Certains choisissent parmi les intéressés, d'autres effectuent un tirage, d'autres laissent les coordonnées de la ou du stagiaire et les enseignantes et enseignants intéressés communiquent avec elle.
- Certaines enseignantes et certains enseignants mentionnent leur intérêt général à recevoir une ou un stagiaire à la direction.
- Très peu d'enseignantes et d'enseignants (2) mentionnent l'obligation d'avoir reçu la formation de maître-associés comme critère pour le jumelage.

Sonia Laliberté, responsable syndicale du comité des stages
18 mai 2010